

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET N° 79/193 DU 5/5/79
Portant nomination de Monsieur NZABA-MAHOLY
Adolphe, Ingénieur d'Agriculture de 1er
échelon, en qualité de Directeur Technique
de l'Office des Cultures Vivrières (OCV)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu l'acte n°Q38/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics;

Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n°79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er.— Monsieur NZABA-MAHOLY Adolphe, Ingénieur d'Agriculture de 1er échelon précédemment Chef de service Agronomique à la Direction de l'Agriculture et de l'Elevage est nommé Directeur Technique de l'Office des Cultures Vivrières (OCV).

Article 2.— Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3.— Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.—

Brazzaville, le 5 MAI 1979

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.—

Le Ministre des Finances,

Jean ITADI.—

Henri LOPES.—

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.—